

Les dockers du port d'Alger en grève

- Lutttes sociales en Algérie -

Date de mise en ligne : mardi 11 février 2014

Description :

Article repris in El watan du 07.02.14

de Nassima Oulebsir.

Ci dessous, une note d'Alger républicain :

- -----

Les dockers du port d'Alger en grève

Après les réformes anti ouvrières du gouvernement « réformateur » de Hamrouche (qui comprenait notamment, en tant que ministre de la Justice, Benflis aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle d'avril prochain) l'entreprise publique du port d'Alger ne recrutait pratiquement les dockers que sous le régime de la vacation ou du contrat à durée déterminée. Comme toutes les autres entreprises, l'EPAL a usé et abusé de cette possibilité juridique qui, en principe, ne doit concerner que les postes de travail où l'activité est irrégulière ou saisonnière. Des centaines de dockers, subissant le chantage de l'entreprise, n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter de travailler en tant que vacataires ou « *contractuels* », durant des années, souvent plus de 15 ans sans interruption.

Alger républicain

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Il n'y a pas eu d'embarquement ni de débarquement de marchandises, hier (jeudi 6 février), au port d'Alger.

Les dockers ont enclenché une grève pour demander l'indemnité d'expérience professionnelle pour toute la période travaillée en leur qualité de vacataire*. Ils exigent aussi l'indemnité au bénéfice et le 13e mois avec effet rétroactif. « Nous avons donné notre accord pour leur attribuer l'indemnité d'expérience, les deux autres points relèvent de l'impossible », nous a expliqué Abdelaziz Guerrah, directeur général de l'Entreprise portuaire d'Alger, qui a reçu dans la matinée d'hier les représentants syndicaux. « Nous ne pouvons pas satisfaire ces points, sinon nous irons vers la faillite. Juridiquement, il est impossible de répondre positivement à cette demande dans la mesure où leur contrat à l'époque ne prévoyait pas cette clause », a-t-il ajouté.

Il faut néanmoins savoir que le débrayage a été enclenché sans l'aval du syndicat, actuellement en négociation. « Nous souhaitons que les négociations donnent des résultats », a indiqué Derradji Bourouba, secrétaire général du syndicat du port d'Alger.

« Si nous cédonc sur l'exigence du 13e mois et celle du bénéfice, tous les bilans feront l'objet d'un redressement fiscal »,

a affirmé encore Abdelaziz Guerrah. Il s'agit, pour lui, d'une grève « **surprise et sauvage** » menée par un « **groupuscule des travailleurs** ». L'Entreprise portuaire d'Alger a d'ailleurs saisi la justice. « Nous ne pouvons pas céder au chantage », conclut le directeur général de l'Entreprise du port d'Alger.

Nassima Oulebsir

Repris d'El Watan du vendredi 7 février

Note de la rédaction d'Alger républicain :

Après les réformes anti ouvrières du gouvernement « réformateur » de Hamrouche (qui comprenait notamment, en tant que ministre de la Justice, Benflis aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle d'avril prochain) l'entreprise publique du port d'Alger ne recrutait pratiquement les dockers que sous le régime de la vacation ou du contrat à durée déterminée. Comme toutes les autres entreprises, l'EPAL a usé et abusé de cette possibilité juridique qui, en principe, ne doit concerner que les postes de travail où l'activité est irrégulière ou saisonnière. Des centaines de dockers, subissant le chantage de l'entreprise, n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter de travailler en tant que vacataires ou « **contractuels** », durant des années, souvent plus de 15 ans sans interruption. Le syndicat du port a mené il y a quelques années, une grande bataille pour qu'il soit mis fin à cette injustice. Il est donc normal que les vacataires régularisés demandent aujourd'hui leur rétablissement dans la totalité de leurs droits bafoués pendant des années.

Le DG de l'EPAL crie au risque de faillite si la revendication de la rétroactivité de la participation au bénéfice et du 13

Les dockers du port d'Alger en grève

e mois était satisfaite. Si risque de faillite il y a, il faut probablement le chercher dans les sujétions que le gouvernement a imposées à l'EPAL en en faisant un partenaire de Dubaï Port d'Alger à hauteur de 50% du capital. Cette participation est tout bénéfice à l'entreprise émiratie qui n'a investi aucun centime depuis que le gouvernement, pour plaire aux roitelets du Golf, leur a cédé les activités les plus rentables du port, laissant à l'EPAL les charges les plus lourdes.